

Bruxelles, le 20 mai 2019,

Avis 2019 / 03

Avis relatif au projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime transitoire des milieux d'accueil

Le Conseil d'avis réuni le lundi 20 mai 2019,

Ayant reçu le projet d'arrêté préalablement à sa réunion,

Ayant entendu la présentation par Eddy Gilson le 20 mars d'un avant-projet, ce 20 mai du projet tel que déposé,

Compte tenu de l'urgence liée aux réunions de ce mercredi 22 mai du conseil d'administration de l'ONE et du Gouvernement de la Communauté française,

- confirme son avis positif sur le texte qui répond aux besoins d'un cadre pour la période de transition ; ce texte tient en effet compte tant de la situation actuelle que des objectifs de qualité fixés par la note d'orientation de la réforme.
- insiste fermement pour que les textes complémentaires indispensables à l'effectivité tant de l'arrêté du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subventionnement des crèches, services d'accueil d'enfants et (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s que du projet d'arrêté fixant un régime transitoire puissent être adoptés sans délai :
 - un avenant au contrat de gestion de l'ONE devrait le plus rapidement possible permettre la mise en œuvre de l'article 13 § 1, aliéna 3 et 4. Il est en effet indispensable que les milieux d'accueil existant puissent entamer le cheminement individualisé vers le modèle de destination ;
 - une nouvelle programmation de places d'accueil, annoncée depuis 2 ans, est tout aussi nécessaire à la mise en œuvre de la réforme : elle devrait permettre aux milieux d'accueil existant d'envisager une transformation vers une des nouvelles formes d'accueil ou d'adapter leur capacité autorisée et subventionnée pour atteindre un multiple de 7.

Les membres du conseil d'avis s'inquiètent en effet des risques pour la qualité, l'accessibilité de l'accueil ainsi que la viabilité des milieux d'accueil si l'ensemble des textes et mesures ne pouvaient être adoptés concomitamment.

- souhaite vivement, pour le futur, pouvoir travailler dans des délais plus raisonnables de manière à contribuer tant sur le fond que sur la forme à l'évolution du secteur